

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 15 juillet 2025 à 19H00

Date de la convocation : **le 09 juillet 2025**

Présents : Mmes MICHEL Francine, FACHE Valérie, MERLIER Michèle, SAUNIER Clémence, ROLLAND Béatrice, et M. LENZI Joseph,

Absents excusés : Mme SOLINAS Michelle (procuration à SAUNIER Clémence), MM BOUSSEMART Christian, FURET Lionnel, BEAUX Jean-Christophe, PICARDI Robert

Secrétaire de Séance : Mme FACHE Valérie

### Délibérations

#### Conventions avec ENEDIS pour les travaux Hameau Yougoslavie

Délibération reportée

#### Réalisation d'un Contrat de Prêt Renouvellement Urbain d'un montant total de 706 310 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation des 14 logements du Hameau Yougoslavie de la Cité du Claps

Le Conseil Municipal d'Espinasses, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées, **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Mme le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt pour un montant total de 706 310 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PAM Eco prêt**

**Montant : 231 000 euros**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat - 0,25 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Ligne du Prêt : PAM**

**Montant : 475 310 euros**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

A cet effet, le Conseil autorise Mme le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Terrain devant le SDIS : se renseigner pour l'achat de la parcelle située devant la caserne des pompiers

Cimetière : il devient urgent de le nettoyer et de mettre les nouveaux arrosoirs